



CEA/BSR-AC

CEA/BSR-AC INFOS

“Le partenaire privilégié de l’intégration en Afrique Centrale”

Numéro 007 de octobre à décembre 2006

Une publication du Bureau sous-régional pour l’Afrique Centrale de la CEA

Forum pour le Développement de l’Afrique: Jeunesse et leadership au 21ème siècle



- ◆ La jeunesse d’Afrique Centrale a été fortement représentée lors des travaux du cinquième Forum pour le Développement de l’Afrique tenu à Addis Abéba, Ethiopie du 16 au 18 novembre 2006. Ici, une vue de la délégation Camerounaise autour du Ministre Camerounais de la Jeunesse Adoum Garoua . [P. 3](#)



CAMEF II: Quelles stratégies pour une meilleure performance des économies africaines? [P. 4](#)

Point sur l’intégration régionale en Afrique Centrale
« cas de la libre circulation des personnes et des biens » [P. 5](#)

En bref:

- ◆ Le Secrétaire Exécutif de la CEA au Cameroun [P. 6](#)

Annonces: [P. 7](#)

- ◆ *Les TIC au service de la lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale;*
- ◆ *Calendrier des activités de la CEA/BSR-AC (janvier - avril 2007)*

Edition disponible en ligne sur le site web du Bureau sous-régional pour l’Afrique Centrale de la CEA

<http://www.uneca.org/fr/sro/ac/>

EDITORIAL

D'une manière générale, au cours des deux dernières années, les changements économiques sous-régionaux se sont caractérisés principalement par une croissance économique soutenue qui s'est accompagnée d'une maîtrise de l'inflation, d'un renforcement de la monnaie, d'une bonne tenue des comptes extérieurs courants, et d'une consolidation des finances publiques.

La progression du PIB réel de 7,3% enregistrée en Afrique centrale zone CEEAC en 2005 s'est accélérée en 2006 en battant le record de l'année 2004 avec 10,0% principalement en raison du dynamisme du secteur pétrolier en Angola, véritable locomotive de la sous-région.

Cette croissance est de loin supérieure à la moyenne de toutes les autres régions d'Afrique subsaharienne bien que la contribution de la sous-région dans le PIB continental reste faible. Pour 2007, il est prévu une croissance de 10,7% tirée toujours par l'Angola dont le taux selon les prévisions va plus que doubler (31,4%), et les autres pays de la sous-région notamment la République Démocratique du Congo dont on espère un retour à la stabilité politique après les dernières élections présidentielles. Mais les perspectives de 2007, bien que très favorables, n'arrivent pas à masquer la fragilité et la vulnérabilité des économies de la CEEAC, dans un environnement marqué par le recul tendanciel de la production pétrolière et la stabilisation des prix du baril. Aussi, cette tendance souligne-t-elle la nécessité de poursuivre sans relâche les efforts en matière de diversification des bases productives, et de mise en œuvre des réformes structurelles de manière à renforcer les conditions de développement de l'offre globale (renforcement des capacités productives, amélioration de l'approvisionnement énergétique, consolidation du rôle du secteur privé). Par ailleurs, des efforts décisifs doivent être déployés par les gouvernements en

vue de promouvoir et de renforcer les progrès en matière de transparence et de bonne gouvernance.

Il est également primordial que les gouvernements associent les populations jeunes dont ils peuvent exploiter les capacités pour apporter la stabilité politique, la paix sociale et la prospérité économique. C'est dans ce contexte que le Vème Forum pour le Développement de l'Afrique (ADF V) consacré aux jeunes pour leur rôle dans la promotion du continent s'est tenu à Addis-Abeba du 16 au 18 novembre 2006. Ce Forum, organisé conjointement par la CEA et l'Union Africaine, a réussi à donner plus de visibilité aux jeunes en tant que moteur du développement. Il leur a offert l'occasion de formuler leurs préoccupations, leurs visions et leurs points de vue et d'élaborer des stratégies régionales et nationales visant à réaliser les potentialités des jeunes, dans la poursuite d'objectifs de développement. ADF V s'est achevé par l'adoption d'une déclaration consensuelle contenant notamment, l'engagement d'améliorer les capacités et l'autonomie des jeunes africains, mais aussi le souhait de la mise en application de la Charte Africaine de la jeunesse.

Nul doute que cette Charte, une fois ratifiée par une majorité de pays, sera le cadre politique idéal pour la promotion de la jeunesse africaine et par voie de conséquence celle du développement du continent.

Mamadou Hachim Koumaré

Directeur de la CEA/BSR-AC



CEA/BSR-AC

CEA/BSR-AC INFOS

~Accélérer le développement d'une sous-région~

Numéro 007 de octobre à décembre 2006

Une publication du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA

Directeur de publication: Mamadou Hachim KOUMARE

Equipe de rédaction: Albert YAMA, Abdoul KANE, Anne Marie BAKYONO, Fabrizio CARMIGNANI, Désiré AVOM, Fatoumata DIAKHITE, Mamadou BAL, Bertrand TACHAGO

Conception et Réalisation: Bertrand TACHAGO, Serge MBALLA MESSINI

Contact

Tél: +237 223 14 61 / 222 08 61 / 222 08 56

Fax: +237 223 31 85

B.P. 14935 Yaoundé, Cameroun

Email: sroca@uneca.org

ACTIVITES SECTORIELLES

Forum pour le Développement de l'Afrique: Jeunesse et leadership au 21ème siècle

Le rideau est tombé sur le Vème Forum pour le Développement de l'Afrique (ADF V) le samedi 18 novembre 2006 à Addis-Abeba après trois jours de consultations et de discussions sur des questions fondamentales relatives à la jeunesse africaine.

ADF V dont le thème était *Jeunesse et leadership au XXIème siècle* a été organisé conjointement par la CEA et l'Union Africaine. La jeunesse des quatre coins du continent africain, les États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile ont été invités pour évaluer les progrès réalisés vers l'accomplissement des objectifs du Programme d'action mondial pour la jeunesse, en particulier la mise au point en faveur de la jeunesse de politiques globales et intégrées et le renforcement des synergies entre les parties prenantes.

ADF V a permis :

- d'élaborer des stratégies pour rendre opérationnel la Charte africaine de la jeunesse proposée par l'Union africaine et créer des synergies en faveur de la mise en oeuvre des objectifs de la Charte, ce qui devra se traduire à l'avenir par des politiques nationales nouvelles et plus complètes relatives aux jeunes, reflétant les aspirations qu'ils ont exprimées lors des consultations nationales;
- de créer des partenariats et de renouveler l'engagement à promouvoir la jeunesse, notamment par la mise en place de réseaux du savoir pour le partage d'informations et de meilleures pratiques concernant la promotion des jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes;
- d'offrir aux jeunes la possibilité d'établir un dialogue avec des personnalités clefs, pour faire entendre leur voix à l'échelle du continent.

Le Forum pour le développement de l'Afrique (ADF V) s'est achevé samedi 18 novembre par l'adoption d'une déclaration consensuelle contenant, notamment, l'engagement d'améliorer les capacités et l'autonomie des jeunes.

Les activités à entreprendre après le Forum seront de renforcer le processus menant à la ratification et à la mise en oeuvre de la Charte africaine de la jeunesse. Les partenaires d'ADF V apporteront leur appui à ce processus en incluant la sensibilisation à la Charte dans leurs activités et programmes. La CEA mettra en place, en collaboration avec ses partenaires, un programme en faveur de la jeunesse, afin d'aider les pays africains à élaborer et à mettre en oeuvre



Le Ministre Camerounais de la Jeunesse, S.E. Adoum Garoua lors des travaux

des politiques nationales de la jeunesse.

En ce qui concerne le niveau de participation, ADF V fut un succès. L'Afrique centrale a répondu présent à cet événement à travers les délégations du Burundi, du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Congo, de la République Démocratique du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, du Tchad, du Rwanda, et de Sao-Tome et Principe. La délégation de la Guinée Equatoriale fut conduite par le Premier Ministre, Son Excellence Ricardo Mangué Obama Nfubea. Quant à celle du Cameroun, elle fut conduite par le Ministre de la Jeunesse, Son Excellence M. Adoum Garoua accompagné de l'honorable Lomie Mabilia, Député à l'Assemblée Nationale ainsi que de nombreux officiels et leaders d'organisations de la jeunesse.

Par ailleurs, le rapport de la Consultation Nationale de la jeunesse camerounaise, préparatoire à ADF V, a été fort apprécié des organisateurs et a constitué une base de la déclaration consensuelle qui a été présentée par un jeune camerounais. Peu avant la cérémonie de clôture il y a eu une séance plénière relative à la jeunesse et le développement politique. Le Ministre camerounais de la Jeunesse a été retenu pour être membre du panel de la séance plénière en compagnie de Son Excellence M. Ali Mohamed Shen, Vice Président de la République Unie de Tanzanie, Son excellence, M. Paul Martin ancien Premier Ministre du Canada et Son Excellence Mme Jameseta Wolokolie, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Libéria. Cet échange a permis non seulement d'établir des relations de confiance mutuelle mais aussi de rappeler les responsabilités de chacun et de préconiser une synergie d'actions et de compétences pour le développement de l'Afrique.

VISIBILITE ET COOPERATION

CAMEF II: quelles stratégies pour une meilleure performance des économies Africaines?

Quelles solutions durables aux grandes questions économiques du moment qui précarisent les économies africaines ? Telle était la préoccupation des ministres africains de l'économie et des finances réunies à Yaoundé au Cameroun du 20 au 23 novembre 2006, dans le cadre de la seconde Conférence Africaine des Ministres de l'Economie et des Finances (CAMEF II).

La CAMEF a été institutionnalisée à la suite de la conférence organisée par la Commission de l'Union Africaine le 7 mai 2005 à Dakar (Sénégal) et à laquelle étaient conviés les ministres africains de l'économie et des finances pour échanger sur les grandes questions de l'actualité économique du continent et s'accorder sur les solutions pouvant relancer les économies africaines.

Lors de la rencontre de Yaoundé, les ministres se sont penchés sur les questions relatives à l'impact de la flambée des prix du pétrole sur les économies africaines, à la dette, à l'accès aux marchés des pays développés, à la promotion du commerce intra africain et à la mise en place des institutions financières africaines à savoir la Banque Centrale Africaine, la Banque d'Investissement, le Fond Monétaire Africain.

Les pays suivants étaient présents à Yaoundé: Algérie, Angola, Afrique du Sud, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cote d'Ivoire, Comoros, Congo, Djibouti, Gabon, Ghana, La Gambie, Guinée, Guinée Equatoriale, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République Démocratique du Sahrawi, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Togo, Sénégal, Le Soudan, Zambie, and Zimbabwe. Ont également pris part, la CEA, le PNUD, la CEEAC, la CEMAC et bien d'autres institutions africaines.

Dans son allocution d'ouverture, le SE de la CEA a souligné l'amélioration de la situation macro-économique du continent et particulièrement la bonne gouvernance pendant les cinq dernières années. Malgré ces accomplissements, l'Afrique est loin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. A cet égard, les Etats africains ont été invité à tirer profit des nouvelles opportunités générées par l'émergence de nouveaux acteurs économiques en Afrique notamment la Chine, le Brésil et l'Inde.

Les Ministres au terme de la conférence, ont entre autres:



Une vue des ministres lors des travaux de Yaoundé

- ◆ exprimé la nécessité d'étendre l'annulation de la dette à tous les Etats africains;
- ◆ invité les partenaires au développement à assister les Etats dans la mise en œuvre des réformes commerciales et autres accords économiques;
- ◆ exprimé la nécessité d'améliorer la qualité des produits africains;
- ◆ salué le choix du Cameroun d'abriter le siège du Fond Monétaire Africain;
- ◆ exprimé la nécessité d'accroître les réformes économiques;
- ◆ réaffirmé leur engagement au système de commerce multilatéral et déploré le fait qu'en dépit des efforts fournis par les Etats africains pour valoriser leurs exportations à l'ère de la globalisation, l'accès aux marchés des pays développés leur soit encore difficile à cause de diverses barrières provenant pour la plupart des textes non tarifaires. Les ministres ont par conséquent lancé un appel aux pays développés pour qu'il soit mis fin à de telles pratiques. Ils ont par ailleurs regretté la suspension du programme de développement de Doha et appelé à sa reprise.

Toutefois, les Etats africains devront donner la possibilité au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance et du développement.

Vivement la mise en œuvre des différentes recommandations pour une meilleure performance des économies africaines.

VISIBILITE ET COOPERATION

Point sur l'intégration régionale en Afrique Centrale: « cas de la libre circulation des personnes et des biens »

La libre circulation des personnes est l'un des principaux moteurs et baromètres de tout processus d'intégration économique parce que générant une dynamique de mobilité des facteurs, mais aussi et surtout un brassage des populations, à même de desserrer durablement les carcans des égoïsmes nationaux, des clivages ethniques et des barrières linguistiques. L'Afrique centrale accuse un important retard dans ce domaine de coopération qui a le mérite:

- ◆ de ne pas nécessiter une mobilisation massive de ressources financières;
- ◆ d'intéresser au même niveau tous les Etats de la région;
- ◆ d'avoir un impact immédiat et tangible sur le vécu quotidien des populations, bénéficiaires présumés et souvent acteurs passifs du processus d'intégration régionale;
- ◆ de développer des instruments et de créer des emplois.

Le Traité CEMAC entré en vigueur le 25 juin 1999 prévoyait entre autres objectifs *“la mise en œuvre du principe de liberté de circulation des travailleurs et de liberté d'établissement...”* en deux étapes de 5 ans chacune. La période 1999-2004 devait être consacrée au processus de mise en place des instruments y afférents, l'effectivité de la libre circulation des personnes étant programmée pour compter de janvier 2005. L'article 27 du Traité définit toutefois des conditions impératives à la mise en œuvre de cet objectif, notamment l'harmonisation préalable dans un délai de 5 ans des règles relatives à l'immigration dans chaque Etat membre, des dispositions des codes nationaux du travail et des dispositions législatives relatives aux régimes des organismes de protection sociale. A titre de comparaison, les institutions d'intégration de l'Afrique de l'Ouest ont procédé à la suppression des visas d'entrée pour les séjours de moins de 3 mois dès l'entrée en vigueur des protocoles relatifs à la libre circulation de personnes.

Le rapport portant *“Bilan quinquennal”* de la CEMAC 1999-2004 ne fait pas ressortir l'état de réalisation des préalables majeurs ainsi posés. Il y est juste fait mention du Règlement 1-00 CEMAC.042 portant adoption d'un passeport communautaire et de la mise à disposition de quelques lots dudit passeport dans les Etats membres entre 2003 et 2004. Toutefois, la notification par les Etats membres du passeport CEMAC aux pays tiers pour sa reconnaissance comme titre de voyage reste encore un défi à relever, au moment où le passeport CEDEAO, adopté bien après celui de la CEMAC est déjà mis en circulation en Afrique et dans le monde.

Pour la CEEAC, la décision prise à Kigali en 1990, de libéraliser la circulation des personnes dans l'espace régional a

subi, comme tous les autres programmes d'intégration, l'impact négatif de la longue période d'hibernation qu'a connu le Secrétariat général, et les contrecoups de la crise dans les Grands Lacs. Le processus de relance de la Communauté amorcé en 1998 a intégré cette problématique dans les actions prioritaires du Secrétariat général, avec toutefois une approche graduelle de la question. Quelques études préalables ont été réalisées notamment sur l'harmonisation des législations en matière d'immigration et l'entraide judiciaire. Ces actions ont abouti à un premier résultat avec l'adoption du principe de la suppression des visas pour certaines catégories de ressortissants communautaires : commerçants, étudiants, chercheurs, enseignants et travailleurs. Trois (03) Etats membres -le Cameroun, la République Centrafricaine et le Congo Brazzaville se sont engagés en novembre 2004 à mettre en œuvre cette décision qui a le mérite de relancer la dynamique régionale en la matière. Ce premier résultat –s'il se confirmait- serait de nature à renforcer le marché régional, notamment par une meilleure mobilité des opérateurs économiques et pourrait générer un effet d'entraînement à l'endroit des autres Etats. Le renforcement des processus de paix en cours dans la région (République Démocratique du Congo, Burundi, Angola) pourrait également avoir un effet accélérateur sur la dynamique ainsi engagée. Il est néanmoins utile de souligner qu'en dépit de cette avancée, la CEEAC comme la CEMAC reste encore loin de son objectif de marché commun qui aurait dû être atteint en 2003, avec entre autres composantes la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement. Du reste, selon les services d'immigration de la RCA, la résolution de Brazzaville n'est pour l'instant mise en œuvre –vis-à-vis de ses ressortissants – que par le Tchad et le Cameroun.

Les retards ainsi enregistrés dans la mise en œuvre des objectifs poursuivis en matière de libre circulation des personnes militent pour l'introduction dans la stratégie communautaire du concept de coopération renforcée. Autrement dit, tout en gardant les mêmes objectifs, et sans préjudice d'une accélération du processus qui serait générée par une plus grande volonté politique, les Etats de la région qui seraient prêts à franchir l'étape de suppression des visas devraient être habilités à le faire, y compris par le biais d'accords bilatéraux. Cette approche réduirait les obstacles à la mise en œuvre des objectifs communautaires, tout en donnant aux Etats non prêts le temps de réunir les préalables et autres conditions nécessaires, avec toutefois application à l'endroit de leurs ressortissants de la règle de réciprocité. Ce concept n'est pas synonyme d'intégration à géométrie variable. Il a pour vocation d'éviter le blocage du processus, dans un domaine de coopération ou quelques Etats de la région semblent avoir besoin de délais ou conditions complémentaires.

EN BREF

Le Secrétaire Exécutif de la CEA au Cameroun

Le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), M. Abdoulie Janneh venu participer à la seconde édition de la Conférence Africaine des Ministres de l'Economie et des Finances (CAMEF II), a visité le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique Centrale et rendu une visite de courtoisie au Ministre d'Etat, Ministre de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun. Il a également rencontré le Système des Nations Unies au Cameroun.

Au Bureau sous-régional, le Secrétaire Exécutif a été informé des activités du BSR-AC au cours des dix-huit derniers mois, parmi lesquelles:

- ◆ la publication récurrente d'un rapport sur les économies de l'Afrique Centrale ;
- ◆ la mise en œuvre du Plan Directeur Consensuel des Transports de l'Afrique Central ;
- ◆ la promotion de l'harmonisation des programmes des Communautés Economiques Régionales ;
- ◆ les réflexions sur la rationalisation des Communautés Economiques Régionales ;
- ◆ la mise en place de la base de données socio-économique sous-régionale
- ◆ la mise en place de la base de données des experts en Afrique Centrale ;
- ◆ la promotion du partenariat public-privé à travers le forum sur les investissements privés tenu du 19 au 21 juin 2006 à Brazzaville.

Le Secrétaire Exécutif a aussi pris connaissance des défis du Bureau particulièrement la nécessité d'accroître sa visibilité dans la sous-région. Enfin, le personnel a exprimé au Secrétaire Exécutif tout son soutien dans l'exercice de repositionnement de la CEA en Afrique qu'il a initié.

Avec le Ministre d'Etat, Ministre de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire du



Le Ministre d'Etat, Ministre de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun et le Secrétaire Exécutif de la CEA au cours de leur entretien.

Cameroun, le Secrétaire Exécutif a évoqué les questions de coopération entre la CEA et le Gouvernement du Cameroun d'une part, et l'ensemble de la sous-région d'autre part. Le Secrétaire Exécutif a aussi tenu à remercier le Ministre d'Etat pour le soutien au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique Centrale dans la réalisation de son mandat. Il a particulièrement remercier le Ministre d'Etat et à travers lui le Gouvernement du Cameroun pour avoir marqué leur accord aux travaux d'extension des locaux du BSR-AC. Le Ministre d'Etat quant à lui a souligné les rapports excellents entre la CEA et le Cameroun et a par ailleurs sollicité l'assistance de la CEA dans le processus d'élaboration du Plan national de développement ainsi que le renforcement de la coordination des activités d'intégration en cours dans son Département. Le Secrétaire Exécutif a répondu favorablement à cette requête.

Avec le Système des Nations Unies au Cameroun, le SE a évoqué les actions communes à mener pour aider les Etats de la sous-région à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

Cette visite s'est achevée le vendredi 24 novembre 2006.

ANNONCES

Les TIC au service de la lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale

Le marché du travail africain est souvent caractérisé par le népotisme et une absence de mécanismes de transparence dans les procédures de recrutement notamment dans le secteur public. Ce qui conduit parfois à un problème au niveau de la sélection. La notion de mérite est souvent mise de côté au profit des relations personnelles comme critère déterminant pour la sélection des candidats. Cela crée des dysfonctionnements au niveau de l'attribution des emplois les plus techniques au profit des plus compétents. Ces derniers, souvent jeunes et diplômés, constituent une part importante des chômeurs en milieu urbain.

Pour ces jeunes diplômés chercheurs d'emploi la détection en temps réel d'une information fiable sur les offres d'emplois existants devient déterminante. Les TIC constituent, à cet égard, une innovation majeure. Elles permettent de consulter un large éventail d'emplois disponibles du secteur public ou privé grâce à des supports de haute technologie notamment l'Internet. L'Internet offre la possibilité de postuler à des emplois mais aussi de publier des informations relatives au profil des candidats, leurs cursus universitaires afin que les meilleurs puissent être sélectionnés. Ce-

pendant, en dépit de la disponibilité des informations, le fait que les jeunes d'Afrique Centrale n'aient pas accès aux TIC est un facteur de marginalisation.

Animés par la volonté d'oeuvrer pour la lutte contre la pauvreté, la CEA, le PNUD et leurs partenaires institutionnels mettront à la disposition des jeunes chômeurs diplômés, des centres multimédia à travers lesquels ils pourront recevoir une formation complémentaire en technique de recherche d'emploi, en élaboration de profil professionnel; ils bénéficieront également d'un appui dans la préparation des entretiens d'embauche et pourront consulter des sites Internet pour faire de la recherche d'emploi.

Toutefois, il est important de relever que les TIC ne sont pas une panacée. Elles doivent être accompagnées de mesures complémentaires telles que le développement des infrastructures, des connaissances et compétences pour qu'elles puissent être réellement bénéfiques.

Cette activité commencera en phase pilote dans trois pays de la sous-région à savoir le Congo, le Gabon et la Cameroun et aura une durée d'un an.

Calendrier des activités de la CEA/BSR-AC (janvier - avril 2007)

Événement	Date et lieu
Réunion Ad Hoc d'experts sur l'harmonisation des programmes et activités des acteurs de l'intégration en Afrique Centrale	23 – 24 janvier 2007, Douala, Cameroun
Réunion Ad Hoc d'experts sur l'information au service du développement en Afrique Centrale	26 janvier 2007, Douala, Cameroun
Réunion du Comité Intergouvernementale des Experts en Afrique Centrale	Avril 2007, Libreville, Gabon
Réunion ministérielle et des experts sur le Plan Directeur consensuel des transports en Afrique Centrale	Avril 2007, Libreville, Gabon

